

Aufsätze

La parole de l'enfant dans la procédure, un défi pour le juge contemporain



Prof. Christine Guy-Ecabert, Chaire de prévention et règlement des différends, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, codirectrice du CEMAJ

Mots clefs :

Audition de l'enfant, procédure de divorce, statut juridique de l'enfant dans la famille et dans la procédure, office du juge, procès-verbal de l'audition de l'enfant, communication de la décision à l'enfant.

Stichwörter: Kindesanhörung, Scheidungsverfahren, Rechtsstellung des Kindes in der Familie und im Verfahren, Aufgabe des Gerichts, Protokoll der Kindesanhörung, Entscheidmitteilung an das Kind.

I. Introduction

La place de l'individu dans les familles, en particulier celle de l'enfant, se transforme progressivement. Aujourd'hui, une demande de dialogue et de débat, dans un climat de respect mutuel des acteurs, faisant appel à la démocratie familiale, succède lentement à la prédominance de la puissance paternelle et à certaines formes de violence familiale. Le pas est grand : l'enfant se voit reconnaître par les lois de procédure un droit à la parole jusque dans le tribunal. Son statut juridique a en effet profondément évolué depuis le 19

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

[Abonnieren →](#)[Kaufen →](#)[Kostenlos testen →](#)[Login](#)